

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

N° 2025-255 ATTRIBUTION DU LOT N° 7 « CLOISONNEMENT – ISOLATION » DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSÉ DE DEUX ATELIERS-RELAIS À SAINT-PROUANT

Nomenclature des actes : 1.1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 indiquant que la Présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu les articles L. 2123-1, et R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux procédures adaptées ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-282, en date du 26 juin 2024, relative à l'approbation de l'opération de construction d'un ensemble immobilier composé de deux ateliers-relais à l'Actipôle des Grand Montains à Saint-Prouant ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-46, en date du 12 février 2025, validant l'Avant-Projet Définitif (APD) et son enveloppe financière prévisionnelle relative aux travaux établie à un montant estimatif de 583 500,00 € HT, et validant la poursuite de l'opération en autorisant Madame la Présidente à prendre toute décision concernant le lancement des consultations et la souscription des marchés de travaux (incluant la relance de tout lot déclaré sans suite ou infructueux) dans la limite d'un montant global de 640 000,00 € HT ;

Vu la décision de la Présidente n° 2024-342, en date du 6 septembre 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont la SARL DGA ARCHITECTES est le mandataire, pour un montant prévisionnel de 46 750,00 € HT (soit un taux de rémunération fixé à 8,50 % du montant HT des travaux), notifié le 9 septembre 2024 ;

Vu la décision de la Présidente n° 2025-250, en date du 3 juillet 2025, attribuant les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 12 des marchés de travaux de cette opération pour un montant total de 500 954,31 € HT (hors lot n° 7) ;

Considérant que, dans le cadre de ce projet, il a été engagé une première consultation avec publicité ouverte en procédure adaptée, auprès d'entreprises spécialisées pour l'ensemble des lots, selon les modalités suivantes :

- Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence : 13 mai 2025 ;
- Date de remise des offres : 11 juin 2025 ;
- Critères de sélection :
 - o Valeur Technique : 60 % ;
 - o Prix : 40 % ;

Considérant que, lors de l'ouverture des plis, le Lot 7 « CLOISONNEMENT – ISOLATION » a été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été reçue :

Considérant qu'une consultation a été relancée pour ce lot via une procédure sans publicité préalable, par une mise en concurrence directe de quatre entreprises, selon les modalités suivantes :

- Date d'envoi de la mise en concurrence : 20 juin 2025 ;
- Date de remise des offres : 7 juillet 2025 ;
- Critères de sélection :
 - o Valeur Technique : 60 % ;
 - o Prix : 40 % ;
- Date de la Commission Intercommunale de la Commande Publique (CICP) : 16 juillet 2025 ;

Considérant les deux offres reçues concernant le lot 7 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du lot 7 joint en annexe, présenté lors de la Commission (CICP) du 16 juillet 2025 ;

Considérant que la CICP, après examen des offres, a émis un avis favorable à l'attribution du lot 7 conformément au tableau ci-dessous et en précisant que la PSE n° 2 « Réalisation de Cloisonnement en plaques d'argile » pour le lot n° 7 Cloisonnement – Isolation est retenue :

RECAPITULATIF DE L'ANALYSE

LOTS	ENTREPRISE	MARCHÉ DE BASE			ESTIMATION DCE HT	% ECART/ ESTIM
		MONTANT HT	TVA 20,00 %	MONTANT TTC		
1	TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS ALAIN TP - Saint Prouant	61 085,10 €	12 217,02 €	73 302,12 €	97 500,00 €	-37,35%
2	GROS ŒUVRE GAUTRON - Chantonnay	144 317,80 €	28 863,56 €	173 181,36 €	125 000,00 €	15,45%
	PSE-ENDUIT (non retenu) GAUTRON - Chantonnay	10 055,20 €	2 101,04 €	12 156,24 €	10 000,00 €	9,55%
3	CHARPENTE - BARDAGE - SERRURERIE - METALLERIE AMC STRUCTURES - L'Oie	148 138,12 €	29 627,62 €	177 765,74 €	140 000,00 €	5,81%
4	COUVERTURE - ETANCHEITE BATI TECK - Bournezeau	50 625,45 €	10 125,09 €	60 750,54 €	75 000,00 €	-32,50%
5	MENUISERIES EXTERIEURES MAILLAUD PAILLEREAU - Chantonnay	10 890,00 €	2 178,00 €	13 068,00 €	20 000,00 €	-45,55%
6	MENUISERIES INTERIEURES MAILLAUD PAILLEREAU - Chantonnay	7 660,00 €	1 532,00 €	9 192,00 €	7 500,00 €	2,13%
7	CLOISONNEMENT - ISOLATION RJ PLATRE - Le Boupère	14 940,54 €	2 988,11 €	17 928,65 €	13 000,00 €	14,93%
	PSE ARGILE RJ PLATRE - Le Boupère	8 779,39 €	1 755,88 €	10 535,27 €		
8	PLAFONDS SUSPENDUS TECHNIPLAFONDS - Mortagne sur Sevre	1 486,35 €	297,27 €	1 783,62 €	2 000,00 €	-25,68%
9	CARRELAGE - FAIENCES CCV - Chantonnay	9 419,36 €	1 883,87 €	11 303,23 €	10 000,00 €	-5,81%
10	PEINTURE - NETTOYAGE ADC PEINTURE - Chantonnay	3 899,15 €	779,83 €	4 678,98 €	7 500,00 €	-48,01%
11	ELECTRICITE LAMOTHE - St Prouant	36 483,85 €	7 296,77 €	43 780,62 €	47 500,00 €	-23,19%
12	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES BREM O ENERGIE - Fontenay le Comte	26 949,13 €	5 389,83 €	32 338,96 €	38 500,00 €	-30,00%
TOTAL en euros		524 674,24 €	104 934,85 €	629 609,09 €	583 500,00 €	-10,08%

Inclus PSE ARGILE

Considérant que le courrier de rejet a été adressé au soumissionnaire non retenu le 17 juillet 2025 ;

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC)

DÉCIDE :

- de prendre acte de l'avis émis par les membres de la CICIP réunie le 16 juillet 2025 concernant l'attribution du lot n° 7 « Cloisonnement – Isolation » du marché de travaux relatif à l'opération précitée ;
- d'attribuer le marché susmentionné au titulaire suivant : SARL RJ PLATRE - 24 ZA LES BOURGERIES - 85510 LE BOUPÈRE ; pour un montant total, incluant la PSE n° 2 « Réalisation de cloisonnement en plaques d'argile », de 23 719,93 € HT, soit 28 463,92 € TTC, tel que désigné dans le rapport d'analyse des offres de ce lot annexé à la présente décision ;
- de procéder à la signature de ce marché public ainsi que tous les actes y afférents, dont les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget « Ateliers-Relais » 2025 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

À Chantonnay, le 21 juillet 2025

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 085-248500340-20250721-2025_255-AR



La Présidente informe que la présente décision, à supposer que celle-ci elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage :

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX,

- ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément à l'article R421-7 du Code justice administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de, respectivement, un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 21/07/2025.